

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B350-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B350

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Attribution d'une subvention à l'association "Etincelle 2000"

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Madame Martine CESARI donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_07

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Martine CESARI

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Etincelle 2000 »
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

L'association « Etincelle 2000 », reconnue d'intérêt général, sollicite une participation de la CPA afin de pérenniser les actions en faveur des personnes en situation de handicap pour faciliter leur insertion sociale : aides administratives, service d'aide à la mobilité, sensibilisation au handicap...

Il vous est proposé d'attribuer une subvention totale de 4 000 €, co-financée par la Mission Handicaps à hauteur de 1 000 € et par la Direction des Transports à hauteur de 3 000 €.

Exposé des motifs :

L'association Etincelle 2000, association de type loi 1901, est basée à Gardanne et existe depuis décembre 1999. Elle a été reconnue d'intérêt général en mars 2013.

Elle compte 199 adhérents, domiciliés sur l'ensemble des communes de la CPA et du bassin minier de Provence ; elle intervient sur le périmètre du département.

Elle propose aux personnes titulaires de la carte d'invalidité à 80 % résidant sur le bassin minier ou la CPA et adhérent de l'association, les services suivants :

- Aide administrative et aide au financement d'aides techniques,
- Sortie à thème et ateliers,
- Sensibilisation au handicap (non voyant et fauteuil) avec atelier adapté selon les publics.
- Transports liés aux activités de loisirs, professionnelles et aux démarches administratives (hors scolaire et médical) sur Gardanne et sur le bassin minier et par extension en direction de l'ensemble du territoire de la CPA.

L'association est fondatrice de l'association Parcours handicap 13 qui regroupe les associations liées au handicap du département. Ces dernières orientent vers elle les personnes handicapées pour faciliter leur socialisation.

Depuis le renouvellement de ses membres, la CIAPH (Commission Intercommunale pour l'Accessibilité) a accueilli Étincelle 2000 dans le collège des associations par délibération n° 2014_A120 du Conseil communautaire du 4 juillet 2014.

Elle fonctionne sur la base du bénévolat (en dehors des conducteurs accompagnateurs salariés).

Concernant le service de transport, une participation aux frais est demandée au bénéficiaire du service à hauteur de 0,33 € du kilomètre.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
2014_00606	Etincelle 2000	Insertion sociale des PMR Mobilité des PMR	0 €	211 842 €	6 175 €	4 000 €	non

Pour l'année 2014, l'association a un budget prévisionnel de 211 842 € ; elle sollicite l'aide de plusieurs collectivités (département, région, ville) pour lui permettre de pérenniser ses actions en faveur de l'insertion et de la mobilité pour tous. :

- Conseil Général 13 : 80 000 €
- Région PACA : 20 000 €
- Ville de Gardanne : 9 000 €

Concernant la participation de la CPA, un co-financement Mission Handicaps et Direction des Transports est proposé pour assurer le développement d'actions à vocation communautaire :

- Mission Handicaps 1 000 € ;
- Direction des Transports 3 000 € .

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2014_A120 du Conseil communautaire du 3 juillet 2014 modifiant la composition de la CIAPH ;

VU la délibération 2014_A140 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2014 portant modification des seuils de mandatement des subventions aux associations,

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 10 septembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention totale de 4 000 € à l'association « Etincelle 2000 » ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget principal, article 6574 fonction 521 et du budget annexe des transports, article 6574

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Attribution d'une subvention à l'association "Etincelle 2000"

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014